

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 10

L'an deux mil douze

Le 15 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2012

PRESENTS : MMES COUTEAU - MOUNIER

MM. SAVIN - BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT –
MERCIER - TEILLET

EXCUSES : MM ALLEGRE – BARRAL – SUTRE

ABSENTS : MME BOUDOIRE

MM. CALVET – REMAUD

POUVOIRS : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. SAVIN

M. BARRAL a donné pouvoir à M. BOISSIER DESCOMBES

M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT

Monsieur BOIVENT a été nommé secrétaire.

2012-06-12 D

OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux de reconstruction de la toiture de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre de la salle des fêtes. Il expose que l'effondrement n'est toujours pas écarté et qu'il convient d'agir en urgence.

Monsieur le Maire indique qu'il s'est fait confirmer par les services de la Préfecture la possibilité de contracter hors procédure du Code des Marchés Publics, les travaux urgents.

En ce sens, Monsieur le Maire propose de faire appel à l'entreprise Belaud Prestige pour les travaux de mise en sécurité et de reconstruction de la toiture.

Monsieur le Maire précise que cette entreprise a réalisé la construction initiale en 1996 et a proposé spontanément ses services dès le lendemain du sinistre pour aider à la mise en sécurité des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire de confier les travaux de mise en sécurité et de reconstruction à l'entreprise Belaud Prestige et donne acte à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

Fait à Jauldes, le 18 juin 2012

Le Maire

Eric SAVIN



Affiché le :

Certifié exécutoire le :